Madame Muriel Penicaud

Ministre du Travail

127 rue de Grenelle

75007 Paris

………, le ………

Objet : création d’une branche professionnelle des métiers d’art

Madame la Ministre,

Notre syndicat professionnel de…………........................, créée en …., rassemble des entreprises de métiers d’art du secteur de……………. …………..., inscrits à la liste des métiers d’art promulguée dans le décret interministériel, Culture et Artisanat, de décembre 2015.

Notre mission est de défendre la spécificité de notre métier d’art et de créer les conditions propices à sa pérennité et à son développement.

Les métiers d’art sont reconnus comme un secteur économique à part entière depuis la loi Artisanat, Commerce et Très Petites Entreprises (ACTPE) du 18 juin 2014. Cette même loi consacre par ailleurs le caractère artistique de nos métiers d’art, jusqu’alors absent des définitions officielles. L’identité des métiers d’art en tant que secteur économique, inscrit dans le champ de la création, a, de plus, été pleinement reconnue par l’adoption de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 29 juin 2016.

C’est grâce à la mobilisation de l’ensemble des professionnels de métiers d’art qu’ont été reconnues à la fois la singularité du secteur des métiers d’art et son approche transversale liée à la nature et au modèle économique propre à l’ensemble de ces métiers d’art, alors même que les branches professionnelles correspondant aux différents métiers d’art se sont constituées dans une logique verticale qui ne leur est pas adaptée. Il existe ainsi plus de vingt conventions collectives de différents métiers d’art correspondant à des filières aux effectifs réduit, qui n’ont d’existence réelle que dans la globalité des métiers d’art.

Ainsi, afin de poursuivre la structuration du secteur des métiers d’art dans le prolongement naturel des lois évoquées plus haut, nous appelons à la création d’une branche spécifique globale des métiers d’art, réunissant l’ensemble des 281 métiers d’art inscrits dans la nomenclature officielle des métiers d’art de décembre 2015. Cela en conformité avec la réalité de ce secteur économique cohérent et global.

Cette branche de métiers d’art doit nous permettre de mener une politique de développement adaptée à notre modèle économique et plus largement, à l’ensemble des enjeux que partagent nos métiers d’art.

De plus, dans le cadre actuel du regroupement des branches professionnelles tel qu’il est souhaité par l’Etat, la création de cette branche unique est la seule voie possible pour permettre à ce secteur si important dans l’économie française et pour l’image de la France à l’international, de continuer à exister de façon distincte, en tant que secteur des métiers d’art, dans le respect de nos singularités.

Aujourd’hui, les entreprises de notre secteur sont rattachées à la convention collective de ….. . Nous souhaitons donc un regroupement au sein d’une convention collective spécifique aux métiers d’art, afin de créer, pour nos entreprises et pour l’ensemble des entreprises du secteur des métiers d’art, les conditions propices à leur pérennité et à leur développement.

Nous vous remercions de l’intérêt que vous porterez à notre demande. Nous espérons qu’elle sera accueillie favorablement et vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de notre haute considération.